



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 12 mars 2025

Délibération N°2025 – 06

**Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote
du Budget Annexe CFME 2025**

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean MONFORT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 12 mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux des Comités du 9 Octobre et 27 novembre 2024
- Finances**
2. Débat d'orientations Budgétaires 2025
 3. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Principal
 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – Budget Annexe CFME
- Ressources Humaines**
5. Evolution du statut des Gardiens de l'Environnement
 6. Participation à la Protection Sociale Complémentaire
 7. Création de postes
 8. Mise à jour du tableau des effectifs
- Administration Générale**
9. Validation du portage financier par l'EPFL pour l'acquisition de l'immeuble AMATER
- Questions Diverses**

Membres présents

Pour la CTM → Mesdames N. ACCUS ADAINE - N. LIMIER. – Mr E. DUFEAL.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) – Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) — MR J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) – Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) — Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr E. JULAT (Schoelcher) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

→ **Communauté d'agglomération** : Mme E. HANNIBAL-CYRILLE (Suppléante CACEM).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr F. ISMAIN(CTM) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) – Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne- Vert) – Mr M. GOBALSAMY (Saint-Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT (Diamant).

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL - F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE.

→ **Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin)

→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) – Mr J. DOMERGUE(FRANCOIS) - Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	25
Procurations	06
Exprimés	31
Vote	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Date de la convocation :	27 février 2025



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales et les textes modificatifs,
Vu la circulaire interministérielle n° 83.99 du 19 avril 1983 relative au contrôle budgétaire des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'article L1612 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2012 1510 du 29/12/2012,
Vu la délibération n°2024-17 du 5/04/2024 portant adoption du budget annexe du CFME du PNRM,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

	Crédits ouverts en 2024	Crédits à ouvrir en 2025
Section d'investissement dépenses	579 373,22 €	144 843,30 €

Article 2

De donner délégation au Président pour l'application de la présente délibération.

Article 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts aux chapitres de la section d'investissement.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception pour le représentant de l'état.

Article 5

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 12 mars 2025

Le Président,

Félix ISMAN

